AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AMEN BANK

Siège Social : Avenue Mohamed V, Tunis

L'Amen Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2009.

(en 1000 DT)

Période	1er trimestre 2009	1er trimestre 2008	au 31 Mars 2009	au 31 Mars 2008	au 31 Décembre 2008 (1)
1- Produits d'exploitation bancaires	62 430	57 931	62 430	57 931	257 297
Intérêts	43 610	43 453	43 610	43 453	191 760
Commissions en produits	8 719	6 652	8 719	6 652	32 249
Revenus du portefeuille commercial &opérations financières	2 943	2 058	2 943	2 058	11 522
Revenus du portefeuille d'investissement	7 158	5 767	7 158	5 767	21 766
2- Charges d'exploitation bancaires	31 719	32 149	31 719	32 149	126 635
Intérêts encourus	30 432	31 825	30 432	31 825	123 207
Commissions encourues	497	324	497	324	3 405
Autres charges	790	0	790	0	23
3-Produit net bancaire	30 711	25 782	30 711	25 782	130 662
4- Autres produits d'exploitation	401	326	401	326	1 938
	44.400	40.400	44.400	10.100	44.04=
5- Charges opératoires	11 403	10 138	11 403	10 138	41 847
Dont: • Frais de personnel	8 941	8 043	8 941	8 043	21 607
·	2 462	2 095	2 462	2 095	31 687 10 160
Charges générales d'exploitation	2 402	2 095	2 402	2 095	10 100
6- Structure du Portefeuille	-	-	523 459	386 717	422 480
Portefeuille- titres commercial	-	-	112 940	3 223	1 437
Portefeuille- titres d'investissement	-	-	410 519	383 494	421 043
7- Encours des crédits (HORS DOTATION AUX PROVISIONS DE LA PERIODE)	-	-	2 496 791	2 120 485	2 381 562
8- Encours des dépôts	-	-	2 676 503	2 408 359	2 439 592
Dont:					
Dépôts à vue	-	-	644 984	656 042	629 197
Dépôts d'épargne	-	-	390 589	320 630	379 829
Dépôts à terme	-	-	1 557 559	1 341 920	1 377 971
Autres dépôts et dettes rattachées	-	-	83 370	89 767	52 595
9- Emprunt et Ressources Spéciales	-	-	298 493	270 321	306 835
10- Capitaux propres (2)	-	-	304 340	243 395	304 411

⁽¹⁾ Définitifs en cours de certification.

⁽²⁾ Les capitaux propres sont publiés hors résultats de la période.

BASES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

I- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels ont été établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30/12/1996 relative au système comptable des entreprises et aux principes comptables prévus par les normes sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II-Méthodes comptables appliquées

II -1/ Règles de prise en compte des produits et charges en intérêts

Les produits et charges en intérêts sont pris en compte dans le résultat de façon à les rattacher à la période au cours de laquelle ils sont encourus.

II -2/ Provisions sur créances de la clientèle

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes prudentielles de division et de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque.

II -3/ Agios réservés

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat.

Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement dans les produits de la banque puis recensés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés.

II -4/ Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation dont la détention par Amen Bank répond à des considérations stratégiques, des fonds gérés par SICAR Amen et Cotif SICAR, des participations avec conventions de rétrocession, des obligations, des BTA, et des créances sur l'Etat tunisien en vertu de la loi 111/98 du 28/12/98.

II -5/ Portefeuille titres commercial

Le portefeuille titres de placement comprend essentiellement les avoirs de la banque en bons du trésor assimilables ainsi que des actions cotées en bourse.

II -6/ Conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs ont été arrêtés en tenant compte des opérations et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire de la date d'arrêté, les résultats de change découlant de cette réévaluation sont pris en compte dans le résultat au 31 mars 2009.

LES FAITS SAILLANTS

L'activité d'Amen Bank a été caractérisée par une bonne progression des crédits, du portefeuille titres, des dépôts et du produit net bancaire.

1. OUVERTURE D'AGENCES

Au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2009, AMEN BANK a poursuivi sa politique d'extension du réseau avec l'entrée en exploitation de 2 nouvelles agences, ce qui porte le nombre total de ses agences à 105 :

- Zaghouane
- Jammel

2. ENRICHISSEMENT DU SITE @MEN NET

Le Site d'Internet Banking d'Amen Bank a été enrichi, au cours du 1^{er} trimestre de l'année 2009, par plusieurs nouveautés :

Les transactions en temps réel :

- La consultation du compte en temps réel;
- Les virements vers plusieurs bénéficiaires (salaires, fournisseurs) selon des normes standardisées et sécurisées;
- L'émission et la réalisation des crédits documentaires ;
- L'émission des transferts à l'étranger.

Autres nouveautés

- Le téléchargement de tous les avis d'opérations, les images chèques et effets et l'ensemble des messages Swift ;
- La consultation et le téléchargement des fichiers en plusieurs format : Pdf, txt et Csv ;
- Le suivi des opérations de retraits et d'achats effectués par le biais des cartes bancaires ;
- Le suivi des cours boursiers et des SICAVs et le téléchargement de leurs évolutions pour une meilleure appréciation;
- Le relevé des mouvements réalisés sur les TPE ;